



**UNIVERSITE PARIS-EST-VAL-DE-MARNE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCES-VERBAL**

**VENDREDI 15 AVRIL 2016**

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Olivier MONTAGNE, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Gérard TBOUL

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Christian CUESTA

Mme Johanna HABIB

M. Frédéric GERVAIS

Mme Patricia ALBANESE

M. Eric PELLET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Julien GIRAL

Mme Clémence GROS

M. Julien FRÉMONT

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Cécilia KOCH

Mme Sandie BARBOT

Suppléants

M. Mihai GUYARD

M. François-Antoine CASCIANI

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. Didier DOUSSET

M. Philippe SABATER

M. Patrice DEPREZ

Suppléants

Mme Frédérique HACHMI

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

Mme Sonia GUELTON (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

M. Pierre WOLKENSTEIN (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS)

M. Luc HITTINGER (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège B - dit « des autres enseignants » :

M. Benjamin MOIGNARD (procuration donnée à Mme Johanna HABIB)

Mme Josette CADUSSEAU (procuration donnée à M. Frédéric GERVAIS)

Collège dit « des usagers » :Titulaires

M. Valentin BURR (procuration donnée à Mme Sandie BARBOT)  
 M. Taylan TUZLU (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)

Collège des personnalités extérieures :Titulaires

Mme Marie-Pascale MARTEL (procuration donnée à M. Olivier MONTAGNE)  
 M. Anthony CHOUMERT (procuration donnée à Mme Véréne CHEVALIER)  
 Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à Mme Véréne CHEVALIER)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :**

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Vice-présidente de l'Université

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie  
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
 M. Yann BASSAGLIA, Vice-président Commission de la Formation et de la vie universitaire  
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens  
 M. Vincent CROSNIER DE BRIANT, Directeur de l'IPAG  
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités, représentée par Mme Suzanne AKKARI  
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres Sciences Humaines  
 M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit  
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication  
 M. Thomas KHABOU, Vice-Président Étudiant  
 Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'École d'Urbanisme de Paris  
 Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE représentée par Mme Sophie CANAC  
 Mme Cécile BAJARD, Directrice du SCD  
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT de Sénart-Fontainebleau  
 M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
 Mme Maëlle FLOT, Directrice adjointe au développement  
 M. Renaud SIOLY, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines  
 M. Christian TUTIN, Professeur d'Economie à la Faculté de sciences économiques et gestion  
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Frédéric BICHERON

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRÈS

Collège dit « des usagers » :Titulaires

Mme Émilie LEMAIRE

Mme Victoria MARECAILLE

Suppléants

M. Colin FIEVET

Mme Caroline ATTIAS

Mme Coline BOUÉ

M. Guillaume COUTIN

Collège des personnalités extérieures :Titulaires

Mme Geneviève SERT

M. Thomas TRUDY

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE

Mme Martine DUVERNOIS

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :**

M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU

Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus

M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université

Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Assesseure Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

M. Azwaw DJEBARA, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry

Mme Dimitra GAKI, Direction du Patrimoine et Maintenance immobilière

M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation

M. Gérard LAFARGUES, Assesseur Commission de la Recherche

M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion

M. Bruno PETEY-GIRARD, Vice-président Commission de la Recherche

Mme Bénédicte PICQUET-VARRAULT, Assesseure à la Commission de la Recherche

Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales

M. Alain ROSSI, Directeur des Systèmes d'information

## SOMMAIRE

---

<b>1. VIE DE L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
1.1 ÉLECTION DE VICE-PRESIDENTS EN CHARGE DE DOMAINES PARTICULIERS.....	6
1.2 POINT D'INFORMATION : APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES MOYENS ET DE LA COMMISSION DES STATUTS .....	14
1.3 APPROBATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE .....	15
1.4 APPROBATION DU TRANSFERT DE L'EXERCICE DES COMPETENCES RELATIVES A LA NOMINATION DES JURYS D'EXAMENS AUX DIRECTEURS DES COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE .....	20
<b>2. OFFRE DE FORMATION.....</b>	<b>22</b>
2.1 APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIERE DU CU « SUMMER SCHOOL » .....	22
<b>3. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>24</b>
3.1 POINT D'INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVES PAR LE PRESIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE ENTRE LE 11 DECEMBRE 2015 ET LE 8 MARS 2016.....	24
3.2 APPROBATION DES CONTRATS ET CONVENTIONS SIGNES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE 8 MARS 2016.....	25

*La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de Monsieur Olivier MONTAGNE.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bonjour à toutes et à tous. Nous avons atteint le quorum, je vous propose donc d'ouvrir cette séance du Conseil d'Administration.

## **1. VIE DE L'ETABLISSEMENT**

### **1.1 Élection de Vice-présidents en charge de domaines particuliers**

Le premier point consiste en l'élection de Vice-présidents en charge de domaines particuliers, donc de Vice-Présidents thématiques, pour lesquels je vous proposerai d'examiner deux candidatures :

- La candidature d'Éric ATHENOT pour la vice-présidence des Relations Internationales, qui est aux États-Unis actuellement. Pour les relations internationales, c'est un peu normal. Nous aurions pu proposer un Skype mais il est 2 heures 30 du matin là-bas et c'était un peu difficile.
- Pour la vice-présidence intitulée Prospective et Développement, Christian TUTIN est présent et vous pourrez échanger avec lui.

À l'issue de la présentation, je vous lirai un courrier d'Éric. Il y aura un vote à bulletin secret. Je ne sais pas si nous utiliserons l'isoloir. Nous vous rappellerons rapidement les modalités du vote à la suite de ces présentations.

Éric ATHENOT est professeur d'Université en littérature anglo-saxonne. Il dirige une équipe de recherche intitulée « Texte, Images et Sons ». C'est un spécialiste internationalement reconnu des œuvres de Walt WHITMAN, sur lesquelles il a beaucoup travaillé et publié.

Je vais vous lire le courrier qu'il m'a adressé cette nuit.

*« Mesdames, Messieurs,*

*Mes activités en matière d'enseignement, de recherche et d'administration ont été dès le début de ma carrière universitaire placées sous le signe de l'international. J'ai débuté par des tâches assez modestes (gestion des candidats à l'assistanat en pays anglophones, accueil des étudiants étrangers et gestion d'un programme ERASMUS). La deuxième de ces fonctions m'a sensibilisé aux besoins d'encadrement pédagogique et humain qui sont ceux des étudiants étrangers qui viennent dans notre pays et découvrent un système aux exigences et au fonctionnement parfois*

*peu en adéquation avec leurs attentes. Le troisième des volets évoqués plus haut m'a appris l'art de la négociation entre des établissements aux parcours et aux formations différents, animés d'une philosophie de l'enseignement universitaire parfois très éloignée dans sa pratique et ses objectifs de celle qui prévaut en France (j'ai exercé cette fonction avant l'adoption du processus de Bologne). Cela m'a également conduit à me plonger dans les textes cadres rédigés par la Commission Européenne.*

*Au fil de mes différents postes (Grenoble, Chambéry, Tours puis l'UPEC), mes activités d'enseignement m'ont amené à accomplir des missions STA à Leuven (Belgique), à Macerata (Italie) et à Munich (Allemagne). Dans le cadre de la Transatlantic Walt WHITMAN Association, que j'ai co-fondée en 2007 (voir plus bas), j'ai été amené à animer des séminaires de recherche en Allemagne (Dortmund et Munich), en Italie (Macerata) et aux États-Unis (Northwestern). En septembre 2014, j'ai effectué une mission d'enseignement et de recherche de trois semaines au Brésil (Rio Branco, dans l'Etat d'Acre et Araraquara, dans l'Etat de Sao Paulo). Le contact de ces différents publics a considérablement enrichi mes pratiques méthodologiques et disciplinaires, ce dont j'espère avoir fait bénéficier en retour mes étudiants français.*

*Mes activités de recherche ont pris un tournant majoritairement international au gré de mon travail sur Walt WHITMAN et de ma participation à des congrès et colloques étrangers, ainsi qu'à des projets éditoriaux hors de nos frontières. En 2007, j'ai été à l'origine de la création de la Transatlantic Walt WHITMAN Association, qui regroupe une douzaine de chercheurs d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique Latine. Cette association marie de façon innovante « enseignement » et « recherche ». Elle organise tous les ans cinq jours de séminaire, animés par certains des meilleurs spécialistes de poésie américaine, qui travaillent avec une trentaine d'étudiants. Ces cinq journées sont suivies de trois demi-journées de colloque. En 2017, il reviendra à l'UPEC d'accueillir cette semaine de travail.*

*Parallèlement à mes activités au sein de cette association, j'en suis venu à publier nombre d'articles dans des revues internationales, à organiser des colloques (dont l'un, consacré à Walt WHITMAN et à Emily DICKINSON, s'est tenu l'an dernier à l'UPEC et sera suivi cet automne d'un volume publié aux Etats-Unis) et à bénéficier de bourses de recherche (par exemple en 2011 à l'Université de l'Iowa, autour de la numérisation de la recherche).*

*Au fil de mes différents déplacements, j'ai été à même de mesurer la qualité de certains établissements étrangers en matière de recherche et d'enseignement, ce qui m'a conduit à proposer la signature de partenariats avec eux (le dernier en date entre le Département d'anglais de l'Université de Munich et celui de l'UPEC, en avril 2015).*

*J'espère qu'il ressort de ce bref exposé (rédigé entre deux ateliers du Congrès de l'Association américaine du XIX<sup>ème</sup> siècle, qui se tient à Lincoln, Nebraska) à quel point je me suis attaché à inscrire mes différentes activités d'enseignant-chercheur dans une dynamique internationale. J'ai toujours eu à cœur d'inscrire mon travail dans un contexte institutionnel et collectif, que ce soit par la prise de responsabilités administratives dans le domaine de l'international, par la signature de partenariats avec des établissements étrangers et l'animation de la Transatlantic Walt WHITMAN Association. Je souhaite continuer à mettre mes compétences et ma forte motivation au service de l'ensemble des différentes composantes de notre établissement. Je voudrais veiller à préserver les coopérations existantes et réfléchir avec les collègues intéressés à la création de nouveaux partenariats d'enseignement et de recherche avec des pays actuellement sous-représentés (comme ceux des Balkans ou d'Amérique Latine). Je pense qu'il conviendrait peut-être de réfléchir à assurer une plus grande lisibilité de nos formations en direction des chercheurs et des étudiants étrangers. Il pourrait être fructueux de réfléchir à une plus grande internationalisation du contenu de nos formations afin d'ouvrir à nos étudiants les portes d'un marché du travail hors de nos frontières une fois leur cursus à l'UPEC achevé. Je souhaite également apporter mon soutien aux équipes de recherche, au niveau de l'Université comme de la COMUE, aux partenariats existants ou en cours de projet. Une plus grande place faite aux étudiants étrangers au sein de notre établissement, enfin, est un objectif qui est à mon sens primordial.*

*Éric ATHENOT »*

*Avez-vous des questions ou des commentaires ? (Il n'y en a pas).*

Nous passons la parole à Christian TUTIN.

**M. TUTIN.**- Bonjour à tous. Je vais dire quelques mots sur mon propre parcours. La plupart d'entre vous me connaissent mais pas tous.

Je suis économiste, professeur en poste à la FSEG, depuis bientôt dix ans. Je suis arrivé en septembre 2006. Cela fera exactement dix ans à la rentrée. Auparavant,

j'ai eu une période de très longue stabilité à l'université de Paris 1, où j'ai été chargé de TD puis assistant, puis maître-assistant.

Les hasards du concours de l'agrégation m'ont ensuite conduit en Guadeloupe, où je suis passé dans le corps des professeurs. J'y suis resté trois ans et demi. Je suis ensuite revenu en métropole pour rejoindre l'Université du Littoral Côte d'Opale, c'est-à-dire Calais, Dunkerque et Boulogne-sur-Mer, et j'ai ensuite muté au sein de l'UPEC, en 2006.

Par ailleurs, du point de vue de la recherche, j'ai deux « casquettes », une « casquette » d'historien du Conseil Économique et une « casquette » d'économiste du logement, qui constitue le principal de mon activité depuis bientôt 15 ans, ce qui m'a amené à diriger entre 2004 et 2010 un GIS de socio-économie de l'habitat, INED-Paris 1-CNRS. En réalité, cela ressemble plus à un GDR qu'à un GIS. Cela regroupait environ 25 équipes pluridisciplinaires de géographes, de sociologues, d'urbanistes et assez peu d'économistes à vrai dire.

Quand j'étais à Dunkerque, j'ai dirigé pendant un an l'Institut des Mers du Nord. Cela s'est interrompu assez brièvement parce que j'ai muté à l'UPEC. C'est également un laboratoire pluridisciplinaire, avec des géographes, des sociologues et des économistes, sur les problèmes d'aménagement et de littoral, y compris une mention de géographie physique, etc.

Du point de vue de mes fonctions dans les organes des Universités, j'ai dû faire un mandat en tant que Maître de Conférences non habilité à l'université de Paris 1. J'ai ensuite été au Conseil d'Administration de l'UAG (à l'époque Université « Antilles et Guyane »), j'ai accompli un mandat et demi au Conseil Scientifique puis à la Commission Recherche de l'UPEC et une grosse année au Conseil d'Administration.

Pour conclure, au vu à la fois des postes que j'ai occupés et de mes activités au niveau recherche, je peux dire que je connais les mœurs de différentes tribus des Universités et du milieu universitaire et j'ai une certaine habitude, compte tenu de mon passage à l'UAG puis à l'ULCO, de ce que peut être une Université multisites et des difficultés et complexités que cela peut présenter.

Quant à la fonction qui sera progressivement précisée au fil du temps, la façon dont Olivier va la présenter m'inquiète un peu parce qu'elle me semble assez large. Je dirai simplement quelques mots sur ce qui sera inévitablement le premier dossier, c'est-à-dire la question du réexamen des rapports avec l'UPEM, sur ce sujet, je dirai essentiellement deux choses.

Sur le fond, il s'agira d'abord d'explorer sérieusement l'ensemble des alternatives. Nous sommes dans une situation un peu nouvelle depuis quelques mois, à savoir que nous ne sommes pas la seule Université à avoir renoncé à une fusion. Il sera évidemment intéressant de prendre langue avec d'autres Universités qui se sont trouvées ou se trouvent aujourd'hui dans la même situation. Il se trouve que je connais très bien quelqu'un qui est à Toulouse et qui occupe des fonctions importantes.

Pourquoi ne pas aller voir ce qui a pu se faire à l'étranger et réfléchir évidemment à l'ensemble des dispositifs et des formules juridiques possibles ?

Je dirais quelques mots sur la démarche. Je m'inscrirai évidemment dans la démarche définie par Olivier au moment de son élection à la présidence, à savoir une démarche fondée sur la collégialité, sur la restauration d'une certaine façon du rôle plein et entier de ce Conseil d'Administration et sur une concertation la plus large possible, qui n'oubliera ni les personnels BIATSS ni les étudiants.

Je peux répondre aux questions, sur ces sujets ou sur d'autres.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour préciser, cette fonction Prospective et Développement nécessitera dans un premier temps un gros travail de *benchmark*, même si c'est un mot à la mode, à la fois sur les organisations nationales et sur la politique de regroupement mais au-delà de cela, sur le fonctionnement à la fois du lien entre activités de formation et activités d'enseignement et plus largement sur l'international au niveau européen. Je pense que cela permettra de nouer des échanges. Ce sera également en lien avec les Relations internationales mais cela permettra probablement de mettre en place progressivement un consortium sur différentes thématiques, qui devra avoir des retombées à la fois en termes d'échanges et de formation et également en termes d'activité de recherche à l'échelle internationale.

**M. ISRAËL.**- Quelle est la position de la réflexion prospective sur la place des composantes dans la révision de la réflexion sur la fusion ? Je n'ai pas entendu ce terme dans la présentation qui vient d'être faite. Je pense que cela peut intéresser les membres du Conseil d'Administration et accessoirement les directeurs de composante de savoir quel est le point de départ de la réflexion actuelle. On ne peut pas encore parler du point d'arrivée, bien sûr.

**M. TUTIN.**- Je pense que le point de départ est assez connu puisque dans la campagne pour les élections des Conseils Centraux, il avait été indiqué que les

composantes seraient respectées et que le lien entre enseignement et recherche serait maintenu sous une forme institutionnalisée, de type UFR tel qu'il existe aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en sommes à la phase où la réflexion sur différents modèles débute. Il a fallu recaler un peu les relations avec Marne-la-Vallée et également échanger dans le cadre de la campagne pour les élections aux Conseils Centraux de la COMUE.

Il est bien entendu – c'était l'objet du fait de se remettre au travail sur ce projet de rapprochement – que tout le monde n'avance pas à la même vitesse et que les dossiers ne sont forcément tous au même niveau de finalisation ou d'avancement. C'est composante par composante qu'il faudra réfléchir à la façon dont un rapprochement avec l'UPEM peut être envisagé.

**Mme BOIVIN.**- Je voudrais ajouter que le rôle des composantes sera central, d'abord parce que nous nous sommes clairement engagés à structurer notre projet d'Université autour d'Unités de Formation et de Recherche. Par ailleurs, nous nous sommes également engagés, et nous l'avons dit au premier Comité des Directeurs, à redonner à ce Comité des Directeurs de composantes son plein rôle de conseil dans la réflexion et dans l'élaboration du projet qui commence.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas).*

Je vous propose de passer à la phase du vote sur ce premier point de l'ordre du jour.

**M. TAVERNIER.**- Les opérations électorales seront marquées par un peu moins de formalisme que pour les précédentes élections de Vice-présidents, puisque nous ne sommes pas tenus par le Règlement Intérieur ni par un arrêté portant organisation de ces élections. Il n'y aura donc pas de passage par l'isoloir, même si l'isoloir rituel a été dressé ce matin.

Pour le bureau de vote, il n'est pas non plus nécessaire de faire appel à l'âge des éventuels assesseurs mais c'est plutôt un appel aux bonnes volontés. Il y aura deux votes et les deux Vice-présidents doivent être élus à la majorité absolue des membres du Conseil, soit 17 voix.

Le régime des procurations ne change pas.

Nous allons dresser le bureau de vote devant vous, une fois que le Président aura fait appel aux candidats pour les assesseurs.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons faire un point sur les procurations.

**M. BLANC.**-

- Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Madame MARTEL.
- Madame OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de Monsieur HITTINGER et de Madame GUELTON.
- Madame HABIB a reçu procuration de Monsieur MOIGNARD.
- Madame CHEVALIER a reçu procuration de Monsieur CHOUMERT et de Madame LE LAGADEC.
- Monsieur GERVAIS a reçu procuration de Madame CADUSSEAU et de Monsieur WOLKENSTEIN.
- Madame KOCH a reçu procuration de Monsieur TUZLU.
- Madame BARBOT a reçu procuration de Monsieur BURR.

*(Monsieur GIRAL et Monsieur GUYARD sont volontaires pour être assesseurs)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Dans l'ordre des présentations, nous allons commencer par le vote relatif à la désignation du vice-président « relations internationales », Monsieur Éric ATHENOT.

*(Il est procédé aux votes à bulletin secret).*

*28 votants.*

*(Les assesseurs procèdent au dépouillement des votes).*

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 8

Nombre de suffrages exprimés : 20

**Le candidat, Eric ATHENOT, ayant reçu 20 voix, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) l'a élu, à la majorité absolue des membres en exercice, Vice-Président « Relations Internationales ».**

*(Applaudissements)*

*Il est par la suite procédé au vote relatif à la désignation de Monsieur Christian TUTIN à la Vice-présidence « Prospective et Développement. »*

28 votants à bulletins secret.

*(Les assesseurs procèdent au dépouillement des votes).*

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 8

Nombre de suffrages exprimés : 20

**Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (0 contre, 8 blancs ou nuls) l'élection de Monsieur Christian TUTIN à la Vice-présidence Prospective et Développement.**

*(Applaudissements)*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous allons profiter de ce Conseil d'Administration pour vous présenter les assesseurs actuellement nommés et en poste, cette liste sera complétée au mois de juin prochain, au prochain Conseil d'Administration.

**Mme BOIVIN.-** Vous avez sous les yeux la liste des assesseurs déjà nommés et, pour la plupart d'entre eux, déjà en fonction.

- Assesseur « Moyens et Ressources Humaines », adjoint au VP CA : Frédéric GERVAIS, élu au Conseil d'Administration et Maître de Conférences en Informatique à l'IUT de Sénart-Fontainebleau.
- Assesseur « Patrimoine et Territoire » : Guillaume POIRET, Maître de Conférences en Géographie à la faculté des LLSH.
- Assesseure « Campus, Culture, Vie étudiante » : Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Professeure d'Électronique à la Faculté des Sciences.
- Assesseure « Formations et Relations avec les partenaires académiques » : Marie-Albane DE SUREMAIN, Maître de Conférences en Histoire à l'ESPE.
- Assesseure Recherche pour le secteur Sciences et Technologie : Bénédicte PICQUET-VARRAULT, Professeure de Chimie à la Faculté des Sciences.
- Assesseur Recherche pour le secteur Santé : Gérard LASFARGUES, PUPH à l'ANSES.

Nous prendrons le temps de formaliser des lettres de mission qui seront rendues publiques et évidemment présentée au CA comme au CAC, mais vraisemblablement pas avant la rentrée.

### **1.2 Point d'information : appel à candidatures pour le renouvellement de la Commission des Moyens et de la Commission des Statuts**

**Mme BOIVIN.-** Ce n'est plus qu'un point d'information puisqu'encore une fois, l'appel à candidatures, qui aurait dû être lancé aujourd'hui, était prévu pour un Conseil d'Administration qui aurait dû avoir lieu le 13 mai. C'était un CA budgétaire, sur le budget rectificatif n°1. Or vous savez qu'en raison du nouveau calendrier budgétaire 2016, il n'y aura plus qu'un budget rectificatif, en septembre-octobre, et ce Conseil d'Administration n'aura donc pas lieu.

De ce fait, pour le prochain Conseil d'Administration le 24 juin, l'appel à candidatures serait un peu prématuré. Nous nous contentons d'annoncer que l'élection des membres de la Commission des Statuts et de la Commission des Moyens aura lieu le 24 juin. L'appel à candidatures sera lancé le 2 mai par les voies habituelles, c'est-à-dire à la fois par voie d'affichage, par un encart dans l'« UPEC Hebdo » et un envoi direct aux membres du CA. Je demande déjà aux Directeurs de composantes de nous aider et de solliciter dans leur composante des enseignants et des personnels intéressés par les deux Commissions.

Avez-vous des questions ?

**M. TEBOUL.-** A propos de la Commission des Statuts, étant donné que nous avons un appel à candidatures, il peut être intéressant de connaître la fonction de la Commission des Statuts. À ce sujet, j'ai une question à poser, de caractère purement technique. C'est une demande de renseignement.

L'article 56, alinéa 2 du Règlement Intérieur dispose : *La Commission des Statuts examine les projets d'élaboration et de modification des règles statutaires.*

Je voudrais savoir ce que signifie l'expression « règles statutaires ». Doit-elle être interprétée *stricto sensu*, c'est-à-dire au sens des Statuts de l'Université, ou dans un sens plus large, *lato sensu*, c'est-à-dire d'une part Statuts de l'Université et d'autre part Règlement Intérieur de l'Université ?

Je pense qu'il doit déjà y avoir sur ce point une jurisprudence ou une façon de procéder. Simplement, les dispositions de l'article 56, alinéa 2 étant ambiguës, j'aurais souhaité avoir un éclaircissement sur ce point.

**Mme BOIVIN.**- Il me semblait que la réponse était oui aux deux choses. Le DGS confirme que c'est bien le cas.

Vous souhaiteriez, en même temps que l'appel à candidatures, que nous reprécisions...

**M. TEBOUL.**- Ce sera le rôle de la Commission des Statuts de modifier le Règlement Intérieur sur ce point, peut-être.

**Mme BOIVIN.**- J'entends bien. Je voulais savoir si j'avais bien compris que vous souhaitiez que soit rappelée en quelques lignes la fonction des deux Commissions, en même temps que l'appel à candidatures.

**M. TEBOUL.**- Oui.

**Mme CHEVALIER.**- Cela me fait penser à une affaire un peu plus générale. Il me semble qu'il serait bien pour les personnalités extérieures de disposer sur la plateforme d'un certain nombre de textes. On s'aperçoit que certaines personnes siégeant parmi nous connaissent mal l'institution universitaire. On peut penser à la fois aux Statuts, au Règlement Intérieur, peut-être à la loi Fioraso... Un certain nombre de textes pourrait être utile aux personnes qui connaissent mal notre institution.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ils sont sur le site Internet. Je suis d'accord pour dire qu'un regroupement des textes avec un onglet spécifique serait effectivement utile.

Avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques sur ce point ? *(Il n'y en a pas).*

### **1.3 Approbation des délégations d'attributions du Conseil d'Administration au Président de l'Université**

Ce vote avait déjà été fait l'année dernière mais compte tenu du changement d'équipe, il faut revoter un certain nombre de ces délégations, qui feront l'objet d'un vote séparé ou groupé.

**M. TAVERNIER.**- Le Code de l'Éducation organise une répartition des compétences entre le Conseil d'Administration et le Président, qui, d'une manière générale, peut s'exprimer de la manière suivante : Le Conseil d'Administration détermine la politique de l'établissement. Le Président assure la direction de l'Université. À ce titre, il préside le CA, prépare et exécute ses délibérations.

Lors du précédent mandat, nous avons formalisé un transfert de compétences qui s'accompagnait - et nous l'avons mis en œuvre au fur et à mesure du mandat - d'une obligation de rendu compte vis-à-vis des administrateurs par rapport aux compétences qui avaient été déléguées au Président.

Vous avez à l'écran la liste des compétences qui peuvent être déléguées au Président. Il s'agit bien d'une possibilité. Je les fais défiler une première fois et il y aura le cas échéant des questions. Ce sont les propositions que nous vous faisons de transfert, ou non, de compétences au Président, étant entendu que ces transferts s'accompagneront systématiquement d'un rendu compte sur cette délégation, comme c'est toujours prévu dans le cadre des délégations.

- Approbation des accords et conventions signés par le Président de l'établissement : nous vous proposons de transférer cette compétence au Président. Cela renvoie au dernier point de ce Conseil d'Administration. Nous vous tenons informés des différentes signatures.
- Approbation des emprunts : le principal critère qui détermine si nous vous proposons délégation ou pas est le caractère d'urgence. Des décisions doivent-elles être prises entre deux CA ou d'autres peuvent-elles attendre, vu le rythme annuel de nos séances ? On imagine mal un caractère d'urgence qui justifierait que le Président se voit attribuer des compétences.
- Approbation des prises de participation : même cause, même effet.
- Approbation des créations de filiales et de fondations : *a fortiori*.
- Acceptation de dons et legs : nous vous proposons de transférer cette compétence au Président, notamment vis-à-vis des donateurs que l'on espère de plus en plus nombreux, afin que nous puissions les remercier le plus rapidement possible, tout en vous informant à la suite de cette acceptation.
- Acceptation des acquisitions et cessions immobilières : on imagine mal un caractère d'urgence sur cette question.
- Fixation de la répartition des emplois alloués à l'Université par les Ministres compétents : nous pensons qu'il n'y a pas de caractère d'urgence et que nous avons par ailleurs une procédure interne que l'on peut difficilement contourner.
- Engagement d'actions en justice : oui. Même si la situation est très rare, néanmoins il peut y avoir un caractère d'urgence.
- Adoption des décisions modificatives du budget : cette compétence peut paraître ne pas donner lieu à une urgence, à une exception près, qui peut être une DBM de fin d'exercice, notamment sur la répartition entre les enveloppes « masse salariale » et « fonctionnement ». C'est évidemment l'enveloppe « masse salariale » qui est la plus délicate à déterminer. En fin d'exercice, le Président pourrait avoir à prendre une DBM technique qui

donnerait lieu à une information du CA *a posteriori*. Au nom de cette possibilité, nous vous proposons de transférer cette compétence au Président.

- Location d'immeubles : non. On voit difficilement dans quelle situation le Président aurait à prendre une décision rapide.
- Nomination des différents jurrys : c'est le point suivant. Nous vous proposerons une délibération pour que les compétences relatives aux jurys d'examen soient exercées par les Directeurs de composantes de l'Université.

**M. TEBOUL.-** L'article L.712-3 du Code de l'Éducation précise effectivement qu'il peut y avoir des délégations de certaines des attributions au Président, à l'exception de celles qui sont mentionnées. Il y a toute une série d'exceptions. Il se trouve que certains cas peuvent être des cas limites. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il serait souhaitable, lorsque des délégations seront réalisées, que nous soyons parfaitement informés à l'avance de l'ensemble des données, pour savoir si l'on est ou non en présence d'une décision de caractère légal, autrement dit, d'une décision pour laquelle l'attribution donnée au Président serait réalisée en conformité avec les termes de la loi. C'est tout de même une chose très importante. Si nous ne sommes pas prévenus à l'avance, nous risquons purement et simplement de nous prononcer en tant que chambre d'enregistrement et non en pleine connaissance de cause. J'attire l'attention de la Direction juridique sur ce point.

**M. SABATER.-** Pour ces documents dont vous faites état, vous avez fait des recherches, par rapport aux articles, etc... Sont-ils disponibles pour tout le monde au Conseil d'Administration ?

Il serait bien de les avoir même en amont, pour suivre les débats, surtout pour non-initiés au monde universitaire, comme moi. Cela permettrait d'aller plus vite et de pouvoir participer de façon plus active.

Sur cet aspect, depuis le début que je viens ici, j'ai pourtant eu des expériences ailleurs mais je trouve que l'information reste insuffisamment ouverte pour que nous puissions nous emparer des sujets. Je pense qu'il faudrait revoir cet aspect. Pour ma part, ce serait quelque chose de très important. Peut-être d'autres personnes n'osent-elles susciter cette question mais c'est aussi la démocratie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous sommes tout à fait conscients du fait que la diffusion a été un peu difficile. Il n'y avait pas de note qui l'accompagnait. Nous avons pris la décision hier mais il est clair que ce sera publié *a posteriori*. Avant les Conseils d'Administration, nous essaierons de faire en sorte, que l'ensemble des pièces qui

sera soumis à l'examen des membres ne soit pas découvert sur table ou à l'écran mais que ce soit présenté en amont.

**M. SABATER.-** D'après ce que je connais de certains Conseils d'Administration où je siège également, les Règlements Intérieurs déterminent que les documents doivent être envoyés avec un délai, etc. Sans être sur le formalisme le plus complet, nous souhaiterions *a minima* une information la plus complète possible.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je valide totalement cette proposition. Pour les prochains Conseils d'Administration, nous serons dans une organisation un peu plus fluide et je m'engage à ce que tous les documents puissent être diffusés dans un délai qui permette aux différents administrateurs de les lire.

**M. SABATER.-** Merci.

**M. COLLET.-** Pour m'assurer que j'ai bien compris ce que vous avez dit, cela signifie-t-il, par rapport aux délégations qui avaient déjà été votées précédemment, que seul le dernier point change ou ai-je mal compris ?

**M. TAVERNIER.-** Oui et non car sur le dernier point, nous avons également voté l'année dernière. C'est donc exactement le même régime de délégations que précédemment.

**M. COLLET.-** Pour un certain nombre de points, vous avez dit : « C'est très rare » etc. D'expérience, si j'ai bien compris, c'est surtout la délégation portant sur l'adoption des décisions modificatives du budget qui est la plus utilisée...

**M. TAVERNIER.-** La compétence la plus massivement utilisée, quasiment quotidiennement, est l'approbation des accords et conventions. C'est la délégation de compétence qui est la plus mobilisée. Sauf erreur de ma part, la délégation portant sur l'adoption des décisions modificatives du budget n'a jamais été utilisée. C'est vraiment une disposition technique. Nous espérons que nous n'aurons pas à l'utiliser.

Pour les autres, dons et legs, nous n'en avons malheureusement pas autant que nous le souhaiterions. Néanmoins, dites-le autour de vous, nous sommes en mesure de recevoir des dons et des legs, même sans fondation.

**Mme CHEVALIER.-** Je n'ai pas totalement compris sur quoi l'on nous demande de nous prononcer. Nous demande-t-on de nous prononcer avec toutes les lignes proposées là, en disant que le Conseil d'Administration est d'accord pour déléguer l'ensemble des lignes ?

**M. TAVERNIER.**- Non. Le texte est assez clair, la Direction des Affaires Juridiques et Générales a identifié toutes les compétences qu'il est possible de déléguer au Président, moyennant l'accord du Conseil d'Administration. Sur l'ensemble de ces possibilités, le Président, en discussion avec nous, vous propose d'en retenir certaines et d'en exclure d'autres de la délégation. Si vous le souhaitez, je peux refaire la liste de celles qui sont retenues.

**Mme BOIVIN.**- De toute façon, nous allons voter point par point.

Avait-on voté point par point les autres années ? Ce serait peut-être plus rapide ?

**M. TAVERNIER.**- Je crois que nous avons fait un vote groupé.

**Mme BOIVIN.**- Dans ce cas, nous pouvons les reprendre une par une, avec la proposition claire : oui ou non.

**M. TAVERNIER.**- Les compétences que nous proposons de déléguer au Président sont :

- l'approbation des accords et conventions signés par le Président ;
- l'approbation des acceptations de dons et legs ;
- l'engagement d'actions en justice.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous pouvons voter point par point ou faire un vote groupé. Dans la troisième colonne, c'est coché, cela veut dire qu'il y a une approbation des délégations d'attributions pour ces points. Lorsque ce n'est pas coché, cela veut dire que le Conseil d'Administration se prononce contre la délégation de cette attribution.

Le vote groupé convient-il à tout le monde ?

*(Accord unanime)*

Le transfert des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen fait l'objet du point suivant.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de procéder au vote.

**M. BLANC.**- Nous n'avons pas de nouvelle procuration.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les délégations proposées au vote..**

#### **1.4 Approbation du transfert de l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examens aux directeurs des composantes de l'Université**

Aux termes de l'article L.712-2 du Code de l'éducation, le Président « *nomme les différents jurys, sauf si une délibération du conseil d'administration prévoit que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes de l'université* ». La délégation, aux directeurs de composantes, de la compétence de nommer les membres des jurys d'examen est proposée au vote des membres du conseil.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

**Mme CHEVALIER.**- Il me semble qu'il faudrait faire un résumé des épisodes précédents pour les membres extérieurs qui sont peu au fait de nos us et coutumes, afin de les éclairer.

**M. TAVERNIER.**- C'est une disposition assez récente. Nous sommes dans une logique de simplification. Les Directeurs de composantes présents le savent, il y avait une noria de parapheurs à la présidence de l'Université pour que nous apposions la signature du Président sur des listes sur lesquelles son examen n'avait aucune plus-value.

Une disposition permet maintenant que les Directeurs de composante nomment les jurys. C'est une délégation. Un contrôle est par ailleurs assuré par notre scolarité générale, pour ne pas le dire sous forme de sigle. L'idée est que les jurys soient définis au plus près de l'activité pédagogique et des équipes pédagogiques et que cela se fasse avec le maximum de fluidité.

**M. GUYARD.**- Dans cette délibération, il pourrait être bien de mentionner que les étudiants peuvent faire partie des jurys d'examen, si je ne me trompe pas.

**M. CUESTA.**- Non.

**M. TEBOUL.**- Cette disposition me paraît très importante et j'y suis personnellement très favorable parce qu'elle renforce les prérogatives des Directeurs de composante. En d'autres termes, elle contribue à maintenir les UFR au sein de notre Université. Par conséquent, elle va à l'encontre des conséquences que le processus de fusion aurait pu engendrer.

Je tiens à dire que c'est une mesure qui me paraît tout à fait souhaitable et qu'il est très bien que cette disposition prévue par la loi de 2013 soit ici mise en œuvre. J'y suis favorable.

**M. CUESTA.-** Cette disposition avait d'ailleurs été adoptée précédemment car c'est en effet une très bonne nouvelle.

**M. SABATER.-** De façon un peu naïve, par rapport à la question posée par les étudiants, même si cela ne fait pas partie des prérogatives, rien n'interdirait qu'il puisse y avoir un contrôle dans ce sens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour les jurys, à ma connaissance, on ne le permet pas pour les diplômes nationaux.

**M. SABATER.-** Cela veut dire que l'on ne peut pas remettre en cause un jury.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non. Un jury est souverain.

**M. SABATER.-** À part faire des recours...

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est cela. Y a-t-il des dispositions pour les conseils de perfectionnement ?

**Mme HACHMI.-** Les étudiants sont représentés dans le Conseil de perfectionnement, y compris les anciens étudiants.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ils participent ainsi à l'évaluation des enseignements.

**M. CASCIANI.-** Dans le Code de l'Éducation, des personnalités qualifiées peuvent être choisies par les Directeurs de composante, qui ont contribué aux enseignements ou qui sont choisies en fonction de leurs compétences et de leur apport. Si un professeur estime qu'un étudiant ou un représentant des étudiants peut siéger, en tant que personnalité qualifiée, sans voter dans le jury... Il n'a pas de pouvoir délibératif.

**M. CUESTA.-** Non, c'est obligatoire pour les jurys. Des jurys ont été annulés parce que les gens ne venaient pas et n'avaient pas de certificat médical. Un jury, c'est une obligation. C'est nominatif. Le Président de jury est défini très en amont pour que les étudiants sachent quel sera le jury, par qui il sera présidé, etc. C'est très cadré.

**M. TUTIN.-** Il me semble qu'il y avait auparavant des titulaires et des suppléants mais qu'il n'y a plus de suppléants depuis environ deux ans.

**Mme HACHMI.-** Un texte a été voté à la CFVU du 9 octobre dernier.

**M. MOSCOVICI.-** Il s'intitule « COMUE UPEC UPEM », sur l'harmonisation des jurys.

**Mme HACHMI.-** Il donne une fourchette de 3 à 10. C'est au moins 3.

**M. GIRAL.-** Pour compléter, on fait allusion aux personnes qualifiées. C'est dans le cadre du Conseil de perfectionnement que les étudiants peuvent participer. Cela fait partie de la loi.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour simplifier le processus, je vous propose que la composition des jurys soit déléguée au niveau des composantes des Universités.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le transfert de l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examens aux directeurs des composantes de l'Université.**

## **2. OFFRE DE FORMATION**

### **2.1 Approbation de l'annexe financière du certificat universitaire (CU) « Summer School »**

Lors du dernier Conseil d'Administration, il y avait un point sur lequel nous n'avions pas d'éléments de réponse à certaines questions concernant l'annexe financière du Certificat de l'Université « *Summer School* ».

Maëlle FLOT a gentiment accepté de venir commenter cette annexe financière.

**Mme FLOT.**- Bonjour à tous. Je ne sais pas si vous souhaitez déjà un rappel du cadre général ou s'il a déjà été établi lors du dernier CA, par rapport à ce projet, concernant l'objectif du projet, etc.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cela relève du domaine de la CFVU. S'il y a des questions ensuite, nous pourrons y répondre.

**Mme FLOT.**- Par rapport à l'annexe financière, puisque nous demandons des droits d'inscription aux étudiants internationaux qui s'inscrivent dans le cadre de cette *Summer School* et que nous pouvons leur donner des crédits ECTS à hauteur de 3, nous sommes passés par la création d'un CU.

Voici l'annexe financière de création de ce CU.

**M. TAVERNIER.**- Lors du dernier CA, la question de la rémunération des enseignants a été évoquée.

**Mme FLOT.**- Sur cette question, il y a eu une évolution entre la première édition de la *Summer School* et la deuxième édition, actuellement.

Actuellement, une heure de cours sera rémunérée 1,5 heure TD, contrairement à l'année dernière, où nous nous étions alignés sur les règles IDEA de financement, soit 1 heure de cours rémunérée 2 heures. Nous avons donc modifié ce point.

Avez-vous des questions sur ce point ?

**M. TEBOUL.-** Vous mentionnez en bas de l'annexe financière qu'il y a des étudiants de l'UPEC pendant 3 semaines et d'autres pendant 2 semaines. Cela laisse entendre que la formation ne serait pas de même durée selon les étudiants. Est-ce le cas ? Comment se présente exactement la durée de la formation ?

Au-delà de cela, j'avais des questions à vous poser sur la formation en elle-même, par rapport à la note que vous avez présentée en amont.

Vous faites état notamment de deux Campus, celui de Créteil et celui de la Cité Descartes, et de deux certificats universitaires. Cela signifie-t-il qu'il y a un certificat universitaire propre à chacun des Campus ? Dans l'hypothèse où ce serait le cas, y a-t-il tout de même des éléments de formations transversales qui seraient communs à l'ensemble des étudiants, quel que soit le Campus sur lequel ils sont affectés ?

C'était l'objet de mes questions.

**Mme FLOT.-** Effectivement, il y a deux CU, un pour l'UPEC et l'autre pour l'UPEM. Cette deuxième édition de la *Summer School* a été conçue avec l'UPEM. Plusieurs étapes ont été mutualisées, notamment la sélection des cours. Dix cours figurent dans la deuxième édition de la *Summer School*, six cours pour l'UPEC et quatre pour l'UPEM. Les enseignants ont été les porteurs du projet et ils pouvaient choisir de faire cours sur 15 jours, les 15 premiers jours de juillet, ou sur trois semaines.

Au niveau de l'annexe financière, c'est du prévisionnel puisque nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de savoir combien d'étudiants s'inscriront.

Des activités seront mutualisées avec l'UPEM, notamment tout ce qui concerne les sorties culturelles. Au niveau de l'offre de cours, c'est vraiment chaque équipe qui est responsable de son cours.

**M. TEBOUL.-** A propos des inscriptions, j'ai observé que dans certains cas le nombre de pré-inscriptions est supérieur au nombre d'inscriptions payées et dans d'autres cas, c'est l'inverse. Comment expliquer qu'il puisse y avoir plus d'inscriptions payées que de pré-inscriptions ?

Vous avez, par exemple pour *European and French Business Economic Environment*, 2 pré-inscriptions et 3 inscriptions payées.

**Mme FLOT.-** Sur 5 étudiants, 2 se sont pré-inscrits. L'inscription signifie qu'ils ont payé. C'est un engagement définitif.

**M. TEBOUL.-** On peut donc s'inscrire sans être pré-inscrit ?

**Mme FLOT.-** Tout à fait. Il y a une pré-inscription sur l'interface Internet et il y a ensuite un processus de sélection par l'équipe enseignante. En général, il y a un CV, une lettre de motivation, avec éventuellement la présentation de diplômes afin de permettre à l'équipe enseignante d'accepter ou non l'étudiant. Un certain nombre de candidatures d'étudiants a été refusé puisqu'ils ne présentaient pas suffisamment de garanties quant à leur niveau académique pour intégrer le cours.

Avez-vous d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Au niveau des charges logistiques, c'est évidemment le logement qui représente le poste de dépenses le plus conséquent, puisque c'est une offre globale que nous proposons aux étudiants internationaux, ce qui nous permet d'être attractifs. Il faut savoir que de très nombreuses *Summer Schools* sont proposées en Europe. Ce côté « *all inclusive* » ou « tout compris » nous permet d'être attractifs.

Les étudiants internationaux sont à la demande d'un accueil vraiment « à la carte ». Nous allons les chercher à l'aéroport, etc.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote pour l'approbation de cette annexe financière du CU « *Summer School* ».

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'annexe financière du CU « Summer School ».**

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1 Point d'information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université entre le 11 décembre 2015 et le 8 mars 2016**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce sont les contrats et conventions approuvés par le Président durant la fin de la précédente mandature et ceux que j'ai pu signer depuis mon élection du 8 mars dernier.

Nous n'allons pas les détailler point par point.

**M. TAVERNIER.-** Je voudrais vous expliquer pourquoi nous avons deux sous-points pour ce CA et faire état d'une remarque qui nous a été transmise par les étudiants avant la séance et qui nous a amenés à corriger les documents.

Le point 1 est celui que nous qualifierons presque de « classique » puisque c'est le point d'information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université entre le 11 décembre 2015 et le 8 mars 2016, sous le régime de

la délégation de compétence que le précédent CA avait accordée au Président HITTINGER.

C'est un point d'information et vous n'avez pas à vous prononcer.

### **3.2 Approbation des contrats et conventions signés par le Président depuis le 8 mars 2016**

En revanche, sur le point 3.2, depuis son élection le 8 mars 2016, le Président MONTAGNE a eu, toujours selon les impératifs de fluidité, à signer des conventions au nom de l'Université. Il ne le faisait pas sous le régime du transfert de compétence. Nous vous demandons donc *a posteriori* d'approuver ces quelques conventions.

Deux éléments de correction : dans la colonne « coût global » du petit tableau, les montants ont été indiqués sur le coût global. Il faut en fait les reporter dans la colonne « coût pour l'UPEC ».

La distinction entre les deux colonnes vient du fait qu'il arrive que des conventions soient signées avec plusieurs parties, sur un montant global, et que l'UPEC ait à verser une quote-part sur ce montant global. On peut voir apparaître cette distinction, mais ce n'est pas le cas ici.

Il faut reporter les sommes 164 305 \$ et 55 508,40 € dans la colonne « coût pour l'UPEC ».

Autre correction, concernant la convention de partenariat LLSH 2016-189, Réalisation et conception d'un projet tutoré en Master Communication politique et publique, il faut entendre « Recettes pour l'UPEC » et non « Recettes globales ».

Il s'agit par ailleurs de deux conventions. À la saisie, les deux conventions ont été synthétisées sur une seule ligne. Ce sont deux projets tutorés distincts : le Conseil Général du Val-de-Marne accorde 1 000 € et 1 000 € de subvention. Voilà les corrections qu'il faut apporter.

**M. TEBOUL.-** Concernant les trois premières conventions mentionnées dans le tableau relatif aux accords et conventions pour approbation, il est mentionné la signature du Président actuel, le Président MONTAGNE, en date du 4 janvier 2016 à deux reprises et du 17 février 2016 à une reprise.

Le problème est que cette signature est rétroactive, puisque le Président MONTAGNE est Président depuis le 8 mars 2016.

Je voudrais savoir ce que la Direction des Affaires Juridiques pense de ce qui apparaît comme ce que nous appelons en droit une fiction juridique et si ce caractère rétroactif vous paraît parfaitement conforme à la manière dont on doit procéder légalement.

**M. TAVERNIER.**- Si vous regardez la mention, c'est « Date signature partenaire » le 4 janvier 2016. On a la même chose sur l'autre tableau. Je me suis effectivement étonné qu'une convention de l'IUP soit signée après le 8 mars par Luc HITTINGER. Le partenaire a signé le 4 janvier. Le Président MONTAGNE a signé après son élection, rassurez-vous.

**M. TEBOUL.**- Vous faites rétroagir la convention. En vertu de quoi considérez-vous que c'est possible, si ce n'est pas la seule décision que vous avez prise ? Je le comprends mais au regard des considérations juridiques très strictes, je ne suis pas absolument certain que ce soit parfaitement légal.

**M. TAVERNIER.**- C'est un effet de transition, je suis d'accord avec vous. Sur ces deux conventions, il n'y a pas de recettes globales puisque notamment pour l'INSEP, c'est une convention équilibrée. Les apports de chaque partie ne sont toutefois pas financiers. Il n'y a pas de transfert de fonds.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Dans ce contexte, y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

**Mme CHEVALIER.**- J'ai une question qui n'en est pas vraiment une. C'est une observation générale. À la lecture de ces tableaux, on ne sait pas bien comment les lire.

Qu'est-ce que cela veut dire lorsqu'il n'y a rien écrit dans les cases « Coût global », « Coût pour l'UPEC », « Recettes pour l'UPEC », « Recettes globales » ? Cela veut-il dire qu'il n'y a rien, que cela ne coûte rien, qu'il n'y a pas de recettes ni de coût global ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

Je l'avais déjà dit sous l'ancien mandat, il faudrait tout de même que nous ayons des notes de lecture des tableaux. Très souvent, nous ne savons pas ce que signifient les tableaux. C'est une remarque générale appliquée à ce tableau.

Les cases vides correspondent-elles à du vide en termes d'argent ?

**M. TEBOUL.**- Je me joins également à cette observation pour dire que nous n'avons pas d'éléments d'information sur le contenu des accords. À ce sujet, j'observe que plus d'une dizaine d'accords ont été conclus entre l'Académie de Créteil, l'UPEM et des lycées, et enfin la signature est donnée par le Président de l'UPEC.

Puisque l'on est sur le terrain du -3 +3, c'est-à-dire en réalité de ces nouveaux établissements qui pourraient être un jour en création et qui engendreraient – il ne faut pas hésiter à le dire – la disparition des UFR parce que l'on parviendrait progressivement à avoir des formations très générales et qui, dans le cadre de la première à la troisième année, n'auraient plus la spécificité que les UFR leur donnent aujourd'hui, je voudrais savoir exactement quel est le contenu de ces conventions et notamment comment les UFR de l'UPEC sont associées précisément aux lycées pour mettre en œuvre une action commune avec les lycées en question.

Tout cela ne préfigure-t-il pas la disparition de la spécificité des formations dans les trois premières années de faculté ?

C'est une question de politique générale. Je voudrais savoir ce qu'il en est exactement.

Je voudrais ajouter une question. Y a-t-il notamment des liens avec les UFR de Médecine concernant ces conventions, quand on les examine dans leur contenu, ou au contraire ces conventions ne concernent-elles que d'autres formations que la Médecine ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- On me pose une question sur des conventions que je n'ai pas signées... Ce sont des conventions dans la globalité des partenariats entre établissements dépendant de l'Académie de Créteil et d'établissements universitaires.

**Mme HACHMI.**- Ce sont des conventions cadres à l'échelle de tout l'établissement, qui permettent simplement d'encadrer le fait que l'on aille par exemple faire de l'information dans les lycées, pour faire de la publicité à l'UPEC et à nos filières ou au contraire que des lycéens viennent visiter le Campus. Ce sont des conventions de partenariats cadre qui permettent des échanges entre les lycées de l'Académie et toutes les composantes de l'UPEC, en matière de formation et d'orientation.

**M. ISRAËL.**- Que signifie le mot « continuum » ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le continuum, c'est le fait qu'il n'y ait pas de scission entre les élèves qui deviennent des étudiants. Nous essayons de faire en sorte que le changement d'établissement se passe de façon relativement construite et dans un contexte d'accueil qui ne soit pas trop violent. C'est un terme un peu vague.

**Mme BOIVIN.**- Ces conventions existent depuis longtemps, elles ne datent pas de cette année. C'est un peu pour calmer les inquiétudes qu'elles semblent susciter. Si

vous le souhaitez, le VP CFVU pourra peut-être faire un point global à un moment. Si vraiment on se met à éplucher chaque convention une à une...

**Mme HACHMI.**- Elles sont identiques.

**Mme BOIVIN.**- C'était juste pour calmer les inquiétudes. Cela fait très longtemps que ces conventions encadrent des opérations assez simples, essentiellement de communication, qui existent depuis longtemps entre les lycées et les Universités.

**M. TAVERNIER.**- Sur les questions techniques par rapport au tableau, dans une logique d'amélioration continue des pratiques, il est prévu que nous grisions les cellules des conventions qui ne donnent pas lieu à transaction financière, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et que l'on n'ait pas le sentiment qu'un chiffre a été oublié. Nous mettrons une légende sur le tableau qui se répétera.

Cela me permet de vous préciser que de toute façon, pour toutes les conventions qui atteindraient un niveau de plus de 300 000 €, vous aurez le texte intégral transmis en même temps que le point d'information.

**Mme CHEVALIER.**- Parfois, il est écrit « 0,00 » pour les conventions signées par Luc HITTINGER, ou alors ce sont des cellules vides. C'est simplement pour que les administrateurs s'y retrouvent dans ce qu'on leur donne à lire.

**M. TAVERNIER.**- Ce sont des effets de saisie.

**Mme CHEVALIER.**- Pour le moment, c'est un peu « artisanal » et 0,00 est égal à la cellule vide.

**M. TAVERNIER.**- Ce sont effectivement des effets de saisie dans Excel.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Le dernier tableau correspond à ce que j'ai pu signer depuis mon élection le 8 mars 2015, sur lequel nous avons besoin d'une approbation, donc d'un vote.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les contrats et conventions signés par le Président depuis le 8 mars 2016.**

Je vous remercie.

Y a t-il éventuellement des questions diverses ?

**Mme CHEVALIER.**- Je souhaiterais que dans un temps assez bref soit abordée la question du destin du projet de fusion, par ces aspects matériels. Je voudrais notamment savoir s'il est prévu un audit, notamment financier, de l'aventure de la fusion. Il y a un site, des personnels. J'aurais aimé non pas avoir des réponses

aujourd'hui, évidemment, mais j'aurais souhaité savoir quand ces affaires pourraient être instruites de sorte que l'on puisse en faire le bilan.

**Mme BOIVIN.**- Toutes ces questions ne sont pas que matérielles, bien que tu les présentes ainsi.

La première, un audit financier, très franchement, l'équipe qui vient de s'installer a actuellement d'autres urgences. Il y avait un projet engagé depuis plusieurs années, il a eu un coût. Ce coût, il n'est pas temps de le recouvrer. En revanche, ce qui m'apparaît important, c'est que le travail derrière ce coût ne soit pas perdu et puisse être en partie réutilisé pour un autre projet.

Les questions matérielles que tu évoques sont liées à cet autre projet, dont j'ai dit lors de l'échange qui a précédé mon élection qu'il ne serait pas élaboré ni communiqué dans un calendrier précipité ni forcé.

Derrière les questions que tu poses, il y a certes les bâtiments ; il y a aussi les êtres humains qui ne sont pas des pions sur l'échiquier où la démocratie universitaire fait succéder les équipes de Direction diverses.

J'ai expliqué lorsque j'ai été élue que ces questions seraient traitées dans un calendrier maîtrisé, avec les autres questions politiques, auxquelles elles sont évidemment liées. Je demande aux administrateurs de nous faire le crédit de ce qu'aucune des questions que tu soulèves ne sera oubliée.

**M. LE PRÉSIDENT.**- En accord avec Jeanne-Marie, en particulier sur l'audit financier, nous sommes dans le cadre d'un travail de rapprochement qui va rester pour certains points utile, puisque l'un des chapitres ou l'une des possibilités était effectivement bien étayé. Je pense qu'il est extrêmement difficile d'avoir une méthodologie qui soit fiable pour évaluer ce travail, en sachant que l'on peut effectivement imaginer l'évaluer mais dans ce cas, il faudra également mettre en place un dispositif pour évaluer le travail que la nouvelle équipe va faire.

**Mme OLLIVIER-YANIV.** Ma question porte sur le calendrier. Quand saurons-nous les dates des prochains Conseils d'Administration ? Les dates envisagées en début d'année universitaire sont-elles conservées ? Si non, il faudrait en informer les administrateurs très rapidement.

**Mme BOIVIN.**- Pour la nouvelle année ou jusqu'à la fin de l'année ?

**Mme OLLIVIER-YANIV.**- *A minima* jusqu'à la fin de l'année.

**Mme BOIVIN.**- Jusqu'à la fin de l'année, nous avons assez récemment revu les dates de l'ensemble des Conseils, de l'ensemble des Commissions et de l'ensemble des Comités.

Pas de panique, nous nous sommes efforcés de les conserver.

J'évoquais simplement par exemple le fait que le prochain CA, pour des raisons de modification du calendrier budgétaire, a effectivement été supprimé. Le prochain CA aura lieu le 24 juin.

Les membres du CA mais également les membres de tous les Conseils et les membres invités recevront très prochainement la confirmation des dates et heures de tous les Conseils qui se tiendront jusqu'en juillet.

Par ailleurs, nous allons passer rapidement à l'étape suivante, c'est-à-dire à la confection d'un calendrier pour la prochaine année universitaire, pour laquelle je vous demande encore un peu de patience.

Y a t-il d'autres points ? *(Il n'y en a plus).*

Je vous remercie de votre présence.

*La séance est levée à 11 heures 23.*